VILLE DE CHAPAIS

BUREAU DU GREFFE

CHAPAIS TOURNÉE VERS L'AVENIR 2023

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-525

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 15 avril 2021, a adopté le règlement numéro 21-525, portant le titre de :

Règlement numéro 21-525 modifiant le règlement de zonage 01345-A afin d'agrandir la zone industrielle 31-I à même les zones 37-C et 40H.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 16e jour du mois d'avril 2021.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante de la Ville de Chapais

145, boul. Springer, C.P.380
Chapais (Québec) G0W 1H0
T 418-745-2511 F 418-745-3871
C info@villedechapais.com